

L'UE affirme que sa coopération avec le Burundi n'est pas "complètement suspendue"

@rib News, 08/02/2016 à €“ Source Xinhua La coopération entre l'Union européenne (UE) et le Burundi "n'a pas été complètement suspendue", contrairement à ce que disent certains, a indiqué lundi le représentant de l'UE au Burundi, Patrick Spirlet, à la suite d'une rencontre avec le deuxième vice-président burundais Joseph Butore. Les deux parties continuent à travailler sur certaines questions essentielles sur le plan humanitaire et sont prêtes à dialoguer dans ce sens-là avec le gouvernement burundais, a-t-il affirmé après "une visite de courtoisie" rendue au vice-président Butore. Il a déclaré avoir profité de cette rencontre "pour faire l'état des lieux de notre partenariat et de nos relations", précisant que les domaines examinés lors de l'entrevue comprenaient le domaine politique, le domaine socio-économique, le domaine des droits de l'homme et l'article 96 de l'Accord de Cotonou. L'UE est un des principaux bailleurs du Burundi avec une contribution de 432 millions d'euros au titre du 11^e Fonds européen pour le développement (2014-2020). Les relations entre le Burundi et l'UE, qui se fondent sur l'Accord de Cotonou, ont été secouées par la grave crise politique burundaise liée à l'élection présidentielle en 2015. L'UE insiste sur l'article 96 de l'Accord de Cotonou pour la reprise effective de son assistance au Burundi. A ce sujet, M. Spirlet a indiqué avoir rappelé, lors de la rencontre avec le vice-président burundais, les engagements que l'UE attend de la partie burundaise, tout en espérant que des mesures d'apaisement puissent être prises rapidement pour faciliter la décision sur l'article 96. Il a affirmé que les deux parties ont partagé leurs analyses, ce qui lui a donné l'espoir que tout ça fera progresser les relations entre le Burundi et l'UE, mais aussi la situation du pays. Le 8 décembre 2015, l'UE a organisé des consultations avec une forte délégation burundaise, pour que le Burundi lui donne des gages sur sa volonté de remédier aux violations des engagements en matière de respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.